

Madame Nouria Hernandez
Rectrice de l'Unil
UNIL - Centre
1015 Lausanne

Lausanne, le 30 mars 2020

Concerne : Pandémie COVID-19 - Revendications du SSP pour les Hautes Écoles

Madame la Rectrice,

Face à la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 dans les Hautes Écoles, le SSP s'inquiète des conséquences immédiates de la fermeture des établissements sur le personnel enseignant, administratif et technique ainsi que sur les étudiant·e·s. Il adresse ici une liste de demandes, certaines sont urgentes et nécessitent des réponses sans délais au vu des problèmes que ces réponses doivent résoudre, d'autres peuvent être analysées dans un second temps. Cette liste reste bien entendu ouverte dans la mesure où la situation inédite que nous vivons fait émerger des questions qui sont tout autant inédites.

Des problèmes encore plus importants devront être réglés pour pouvoir reprendre le travail dans les Hautes Écoles dans des conditions acceptables, qui devront faire l'objet de négociations avec les directions concernées en temps voulu. Pour l'instant, il faut s'assurer que les tâches urgentes et essentielles puissent être effectuées malgré les circonstances.

Revendications urgentes

- Les délégué·e·s SSP rappellent aux directions de tous les établissements que les **partenaires sociaux doivent obligatoirement être associés** aux décisions prises, y compris, et même surtout, dans cette période difficile.
- Le principe qui doit désormais guider les décisions des Hautes Écoles est le **report de tous les délais et le gel des réformes** en cours. Le maintien d'un délai durant la période de confinement doit être exceptionnel et être dûment motivé.
- Le principe de la **liberté académique** dans l'enseignement doit être maintenu durant la période de fermeture des bâtiments, et les enseignant·e·s laissé·e·s libres de leur choix dans les moyens mis en œuvre pour poursuivre leur enseignement et permettre aux étudiant·e·s de le valider.
- Nous demandons **l'aménagement systématique du semestre** selon les besoins des étudiant·e·s, sans demande de justification, et un soutien financier exceptionnel pour les étudiant·e·s qui en font la demande.



- Tout le personnel devant opérer en télétravail doit se voir fournir le matériel nécessaire à l'accomplissement de sa tâche. De même, les étudiant-e-s qui en font la demande doivent pouvoir bénéficier de prêt de matériel informatique afin de pouvoir suivre les enseignements à distance.
- La direction de l'Unil et les décanats des Facultés doivent également tenir compte de l'impact des fermetures des écoles sur les employé-e-s qui ont la charge de leur(s) enfant(s).
- Les plans d'étude doivent être exceptionnellement assouplis pour **adapter les conditions de réussite aux circonstances**, en suivant les demandes des associations représentatives des étudiant-e-s. Il s'agit par exemple de l'offre d'une troisième chance, de l'augmentation des crédits accordés avec des notes insuffisantes, du report des examens et des délais de remise des travaux écrits – mémoires, thèses, etc. - au-delà du délai habituel, du passage à une modalité de validation à la place de notes, etc.
- Dans le cas où des séjours en mobilité des doctorant-e-s, des étudiant-e-s ou du personnel enseignant et de recherche, quel que soit leur financement ne pourraient être effectués ou devraient être retardés, nous demandons une **aide financière urgente** pour les personnes concernées.
- Si des dossiers pour des attributions de bourses, ou pour l'admission d'étudiant-e-s en provenance d'autres institutions devaient avoir du retard ou être incomplets (par exemple des lettres de recommandation ou des relevés de notes manquants), les unités ou facultés doivent accorder des **délais supplémentaires exceptionnels pour que ces dossiers soient complétés**, au besoin en prononçant des admissions conditionnelles.
- Les jours de confinement ordonnés par le Conseil fédéral ne doivent en aucun cas être considérés comme des jours comptabilisés dans les **semaines de vacances** contractuelles, même si celles-ci avaient été annoncées avant la période de fermeture des Hautes Écoles.
- Nous n'accepterons pas que le semestre soit prolongé d'une manière ou d'une autre pour compenser les semaines de fermeture des bâtiments des Hautes Écoles.

Premières revendications générales

- Il faut privilégier les mesures générales au traitement au cas par cas des situations (lequel ne sera de toute façon pas possible pour les 20'000 membres de la communauté universitaire).
- Il faut d'ores et déjà prévoir la prolongation de tous les contrats à durée déterminée (y compris les mandats, charges de cours, etc.) d'une durée au minimum égale à celle de la fermeture des établissements. Dans le même esprit, les procédures de préritualisation conditionnelle, de promotion ou de stabilisation devront être adaptées.
- Les dispositifs mis en place durant cette situation d'exception ne doivent en aucun cas devenir la norme, le retour à la situation antérieure doit prévaloir partout, sauf demande expresse des salarié.e.s. Cela concerne en particulier l'enseignement à distance.



- Les personnels d'astreinte (au centre informatique, dans les secrétariats, dans les services de nettoyage, etc.) ont abattu un travail considérable et dans des conditions difficiles depuis la fermeture du campus. Cela mérite une revalorisation salariale, et la surcompensation des éventuelles heures supplémentaires pour tou.te.s. La Direction devra également s'engager à ce que les différents personnels ne soient pas surchargés dès la fin de la période de télétravail.

Dans l'attente de vos réponses et certain-e-s que vous comprendrez la nécessité de prendre en compte nos demandes, nous vous adressons, Madame la Rectrice, nos salutations les meilleures.

Pour le SSP-Enseignement

Antoine Chollet
Président

Kevin Toffel
Président

Raphael Ramuz
Secrétaire